Acte Certifié exécutoire

Envoi: 14/03/2011

Réception par le Prefet : 14/03/2011

Publication: 18/03/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2011-3-5-3

Séance du vendredi 11 mars 2011

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER PROGRAMME 2011

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-4-5-2 du 7 décembre 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE:

- d'accorder des subventions d'un montant total de :
 - 56 905 € sur un montant subventionnable de 97 825 € au syndicat mixte d'aménagement du site du Lac Blanc pour les opérations détaillées dans le tableau du rapport et de l'imputer sur l'AP contrat 2009 restant disponibles, programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 20415,
 - 549 187 € sur un montant subventionnable de 652 500 € au syndicat mixte d'aménagement du site du Lac Blanc pour les opérations détaillées dans le tableau du rapport et de l'imputer sur l'AP N°1/2011, programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 20415,
- d'accorder deux subventions d'un montant total de 864 550 € sur un montant subventionnable de 1 075 000 € au syndicat mixte pour l'aménagement des stations de la vallée de Munster Hautes Vosges, concernant le site du Schnepfenried, pour les opérations détaillées dans le tableau du rapport et de l'imputer sur l'AP N°1/2011, programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 20415,
- d'accorder des subventions d'un montant total de :

- 52 920 € sur un montant subventionnable de 58 800 € au syndicat mixte pour l'aménagement du massif du Markstein Grand Ballon, concernant le site du Markstein, pour les opérations détaillées dans le tableau du rapport, et de l'imputer sur l'AP contrat 2009, programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 20415,
- 10 000 € sur un montant subventionnable de 20 000 € au syndicat mixte pour l'aménagement du massif du Markstein Grand Ballon, concernant le site du Markstein, pour les opérations détaillées dans le tableau du rapport, et de l'imputer sur l'AP N° 1/2011, programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 20415,
- d'autoriser le versement de ces montants aux collectivités concernées.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions